

Préavis N° 15 - 2014 au Conseil communal

Comptes année 2013

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 7 mai 2014

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	6
2.1. Les charges maîtrisables	7
2.2. Les charges non maîtrisables	11
2.2.1. Intérêts passifs	14
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15
2.3. Les charges internes	17
2.4. Analyse des charges - Récapitulation	20
3. Analyse des revenus de fonctionnement	21
3.1. Les revenus fiscaux	22
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	24
3.1.2. Impôt à la source	25
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	26
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	27
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	28
3.1.6. Droits de mutation	29
3.1.7. Impôts sur les successions et les donations	30
3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers	30
3.2. Les revenus non fiscaux	33
3.3. Les revenus internes	34
3.4. Analyse des revenus - Récapitulation	36
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	38
5. Autofinancement	39
6. Communication	40
7. Programme de législature	40
8. Conclusions	41

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2013 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Le bouclage des comptes 2013 de notre Commune présente un excédent de revenus (bénéfice) d'un peu plus de CHF 17.4 millions.

Le résultat de l'année 2013 a été marqué, entre autre, par le décompte final sur la péréquation 2012 :

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2013 et le budget 2013 :

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges, sans décompte final péréquation année 2012	134'324'145.55	140'487'175.00	-6'163'029.45	-4.4%
Total des revenus, sans décompte final péréquation année 2012	-149'227'797.37	-140'320'100.00	-8'907'697.37	-6.3%
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice, sans retour décompte final péréquation 2012	-14'903'651.82	167'075.00	-15'070'726.82	
Décompte final sur la péréquation 2012	-2'511'178.00	0.00	-2'511'178.00	
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-17'414'829.82	167'075.00	-17'581'904.82	

On constate ainsi que le total des charges réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2013, sans les effets du décompte final de la péréquation 2012, est inférieur de 4.4% par rapport à celui prévu dans le cadre du budget 2013.

Au niveau du total des revenus, on observe que ces derniers, sans la prise en compte du décompte final de la péréquation 2012, sont supérieurs de 6.3% par rapport à ceux qui avaient été prévus dans le cadre du budget 2013.

Il est à noter que l'année 2013 a été influencée par deux séries de crédits complémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 29.05.2013	217'100.00	24'000.00	-193'100.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 20.11.2013	638'000.00	259'300.00	-378'700.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2013	855'100.00	283'300.00	-571'800.00
Montants selon le budget 2013 voté par le Conseil communal lors de la séance du 12.12.2012	140'487'175.00	140'320'100.00	-167'075.00
Budget 2013 après crédits supplémentaires	141'342'275.00	140'603'400.00	-738'875.00

Ainsi, le budget 2013, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (perte) de l'ordre de CHF 0.7 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2013 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2013, le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2012 et les comptes 2011 :

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Total des charges (avant amortissement découvert)	132'185'080.55	141'342'275.00	130'508'806.38	126'526'045.75
Total des revenus	-149'599'910.37	-140'603'400.00	-136'772'928.82	-133'567'357.49
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-17'414'829.82	738'875.00	-6'264'122.44	-7'041'311.74
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-17'414'829.82	738'875.00	-6'264'122.44	-7'041'311.74

Le résultat ainsi réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2013, avant les écritures de bouclage, représente un bénéfice d'environ CHF 17.4 mios.

Dans sa séance du 26 mars 2014, la Municipalité a décidé de ne pas utiliser l'excédent de revenus de CHF 17'414'829.82. En effet, au 31 décembre 2013, notre Commune détient des réserves comptables pour environ CHF 51.7 mios. La Municipalité estime que cette somme est largement suffisante et que par conséquent, le résultat positif de l'année 2013 doit être intégralement comptabilisé dans le capital. Par conséquent, au 31 décembre 2013, le capital de la Ville de Pully se présente de la manière suivante :

Montant du capital au 1 ^{er} janvier 2013	CHF	17'756'340.48
Bénéfice de l'année 2013	CHF	17'414'829.82
Montant du capital au 31 décembre 2013	CHF	35'171'170.30

Cette somme figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, ce montant est considéré comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures. Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donne ainsi une image plus réaliste de la situation financière de Pully, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2013, le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2012 et les comptes 2011 :

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-17'414'829.82	738'875.00	-6'264'122.44	-7'041'311.74
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-17'414'829.82	738'875.00	-6'264'122.44	-7'041'311.74
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	0.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds renouv. véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds grands travaux	0.00	0.00	0.00	4'000'000.00
Attribution fonds de rénovation des immeubles	0.00	0.00	0.00	150'000.00
Attribution fonds renouv. matériel d'exploitation	0.00	0.00	0.00	300'000.00
Amortissement suppl. sur réseau épuration des eaux	0.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds pour une politique foncière	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-17'414'829.82	738'875.00	-6'264'122.44	2'591'311.74

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et au personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2013 et le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'627'610.91	27'427'200.00	-799'589.09	-2.9%
Biens, services et marchandises	20'575'170.53	22'450'475.00	-1'875'304.47	-8.4%
Aides et subventions	5'394'641.71	6'059'350.00	-664'708.29	-11.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	52'597'423.15	55'937'025.00	-3'339'601.85	-6.0%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 3.3 mios, soit une baisse de 6.0%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) (-2.9%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- l'année 2013 a été marquée par des départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- l'effectif du personnel constaté au 31 décembre 2013 est de 181.85 ETP, soit l'équivalent de 1.20 ETP de moins que ce que prévoyait le budget 2013 ;
- le budget 2013 prévoyait une indexation des salaires de 0.5%. Il se trouve qu'aucune indexation n'a été octroyée pour l'année 2013 ;
- les augmentations statutaires octroyées aux collaborateurs ont été inférieures à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 ;

- les frais de formation du personnel, notamment au niveau de l'informatique, ont été inférieurs aux prévisions incluses dans le budget 2013.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 8.4% par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction de dépenses se répartit de la manière suivante, selon la nature de charge :

• achats machines, matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
• achats et consommation d'eau	- CHF	0.2 mio
• entretien des bâtiments	- CHF	0.2 mio
• entretien de la signalisation routière	- CHF	0.1 mio
• entretien du réseau routier	- CHF	0.1 mio
• entretien des canalisations	- CHF	0.1 mio
• honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.3 mio
• frais de transports	- CHF	0.3 mio
• divers postes budgétaires	- CHF	0.5 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.9 mio</u>

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-11.0%) par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement du réseau d'accueil de l'enfance, de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, des aides complémentaires communales ainsi que notre participation au financement du maintien à domicile moins importantes que prévu.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	261'156.05	256'000.00	5'156.05	2.0%
Nursérie des Alpes	245'026.40	257'000.00	-11'973.60	-4.7%
Garderie du Relais maternel	221'139.10	221'000.00	139.10	0.1%
UAPE Les Copains	205'560.45	310'000.00	-104'439.55	-33.7%
UAPE Les Alpes	209'782.35	232'000.00	-22'217.65	-9.6%
Espace jeunes	291'513.90	275'000.00	16'513.90	6.0%
Fondation enfance et jeunesse	118'711.07	213'000.00	-94'288.93	-44.3%
Garderie du Coteau	164'508.45	185'000.00	-20'491.55	-11.1%
UAPE Fontanettaz	-3'955.70	51'000.00	-54'955.70	107.8%
APEMS de Loth	-60'345.95	0.00	-60'345.95	
Total participation communale	1'653'096.12	2'000'000.00	-346'903.88	-17.3%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 17.3% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2013 et les comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2013	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	26'627'610.91	25'477'439.17	1'150'171.74	4.5%
Biens, services et marchandises	20'575'170.53	19'412'147.36	1'163'023.17	6.0%
Aides et subventions	5'394'641.71	5'777'268.46	-382'626.75	-6.6%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	52'597'423.15	50'666'854.99	1'930'568.16	3.8%

Par rapport à l'année 2012, les charges maîtrisables accusent une progression de 3.8%.

Par conséquent, comparées à l'année 2012, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 4.5%.

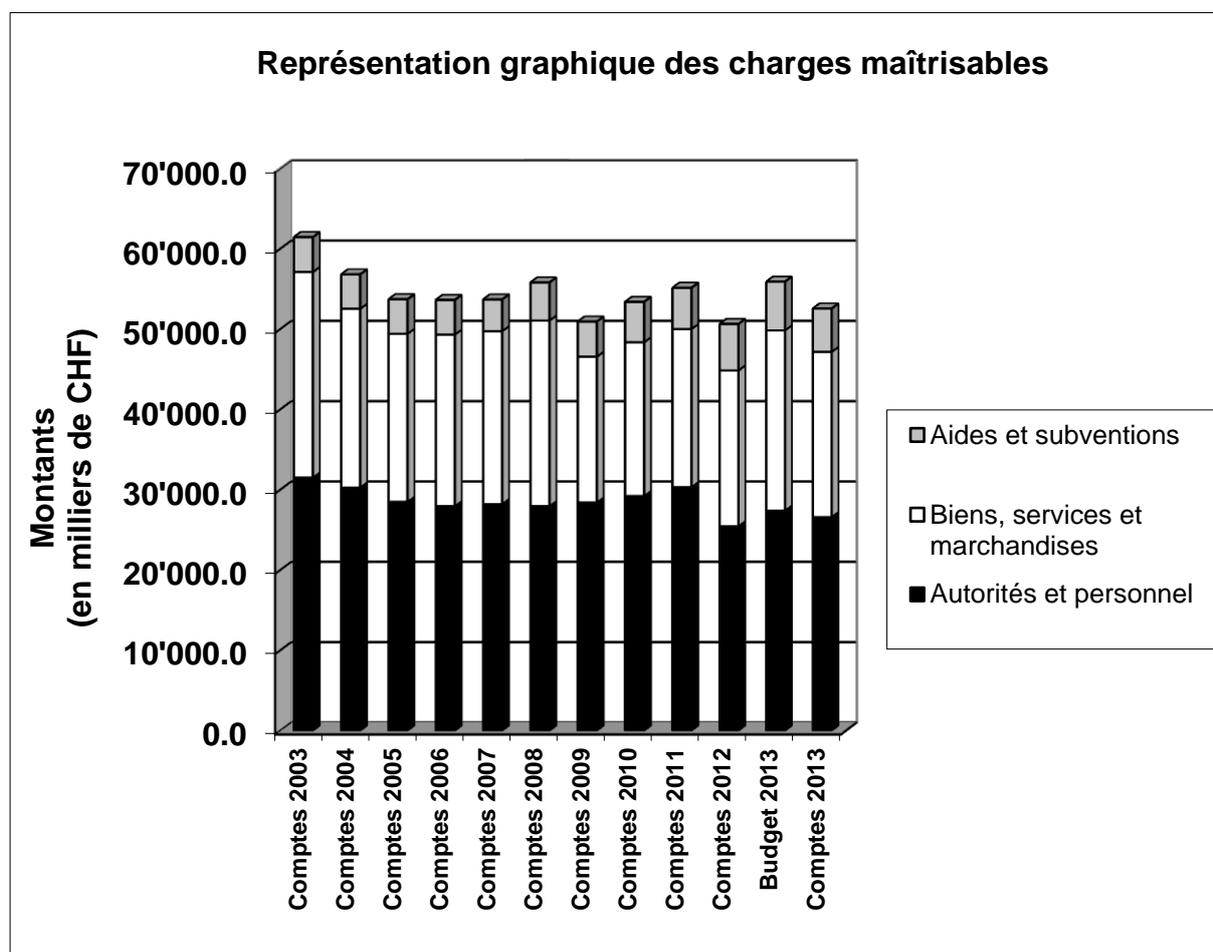
Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 9.90 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2013 ;

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 6.0% par rapport aux comptes de l'année 2012. Ceci s'explique par l'achat de machines, matériel d'exploitation, par l'achat et la consommation d'électricité, par l'achat et la consommation de combustible, par l'entretien des canalisations, par l'entretien des parcs et des zones de loisirs, par les honoraires et frais d'expertises et par les impôts et taxes.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en diminution de 6.6% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2012. Cette baisse provient de la subvention au Festival « Pully-Lavaux à l'Heure du Québec » qui a eu lieu durant l'année 2012 ainsi que de l'intégration du Théâtre de l'Octogone dans la comptabilité communale, dès le 1^{er} janvier 2013.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2013 et le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'235'811.46	3'258'800.00	-1'022'988.54	-31.4%
Amortissements	3'826'946.13	4'042'900.00	-215'953.87	-5.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	62'382'120.98	68'356'050.00	-5'973'929.02	-8.7%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	68'444'878.57	75'657'750.00	-7'212'871.43	-9.5%

Nous observons une diminution importante de 31.4% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette nette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que, durant l'année 2013, notre Commune a été en mesure de rembourser des emprunts non prévus dans le cadre de la planification ainsi que par des conditions de prêts extrêmement intéressantes sur le marché des emprunts.

Les amortissements sont inférieurs de 5.3% à ce qui a été prévu dans le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des chantiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une clôture définitive par le biais d'une communication au Conseil communal et par conséquent, n'ont pas encore été amortis.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) (-8.7%). Le montant total des charges péréquatives comptabilisées dans les comptes 2013 comprend les acomptes sur l'année 2013 ainsi que le décompte final sur l'année 2012. Or, il s'avère

que ce dernier a été favorable pour la Ville de Pully d'un peu plus de CHF 2.5 mios. Par conséquent, ce montant a été enregistré en diminution des acomptes payés durant l'année 2013.

De plus, notre participation au financement des déficits des sociétés de transports publics a été moins importante de l'ordre de CHF 1.7 mio que ce qui a été prévu dans le budget de l'année 2013.

Il est également important de préciser que notre participation au financement de l'Association intercommunale de police (ASEL) a été inférieure d'environ CHF 1.1 mio aux prévisions incluses dans le budget 2013.

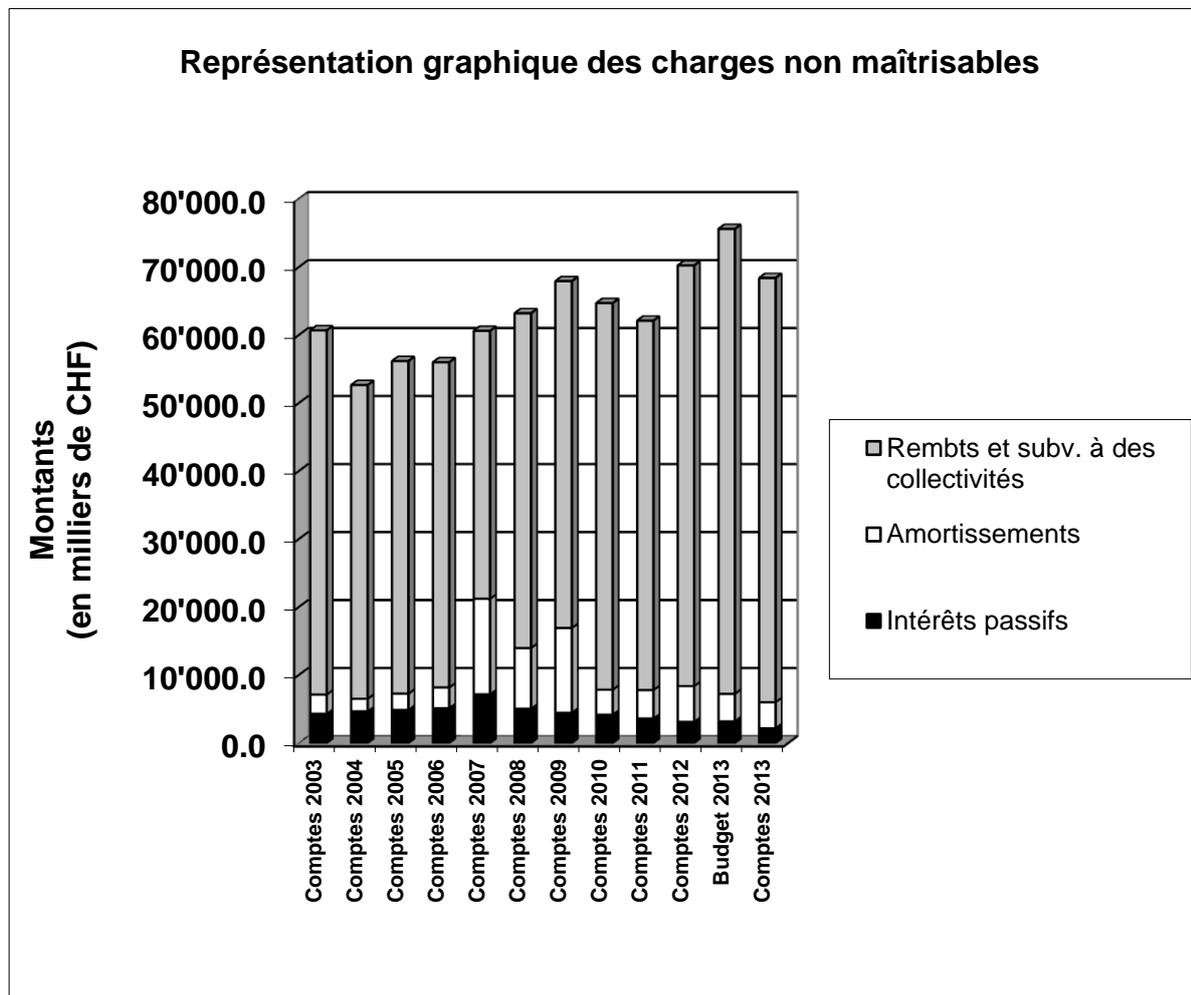
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2013 et les comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2013	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'235'811.46	3'171'421.49	-935'610.03	-29.5%
Amortissements	3'826'946.13	5'262'951.07	-1'436'004.94	-27.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	62'382'120.98	61'848'751.42	533'369.56	0.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	68'444'878.57	70'283'123.98	-1'838'245.41	-2.6%

La diminution des intérêts passifs de 29.5% par rapport aux comptes de l'année 2012 provient du remboursement de la dette communale intervenue durant les années 2012 et 2013. Ainsi, la dette communale est passée de CHF 93.0 mios au 1^{er} janvier 2012 à la somme de CHF 75.0 mios au 31 décembre 2013.

La diminution importante des amortissements constatée par rapport aux comptes de l'année 2012 provient pour l'essentiel de l'amortissement du crédit cadre sur les crédits d'études qui est intervenu sur l'exercice 2012 ainsi que des défalcatons d'impôts plus importantes en 2012.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

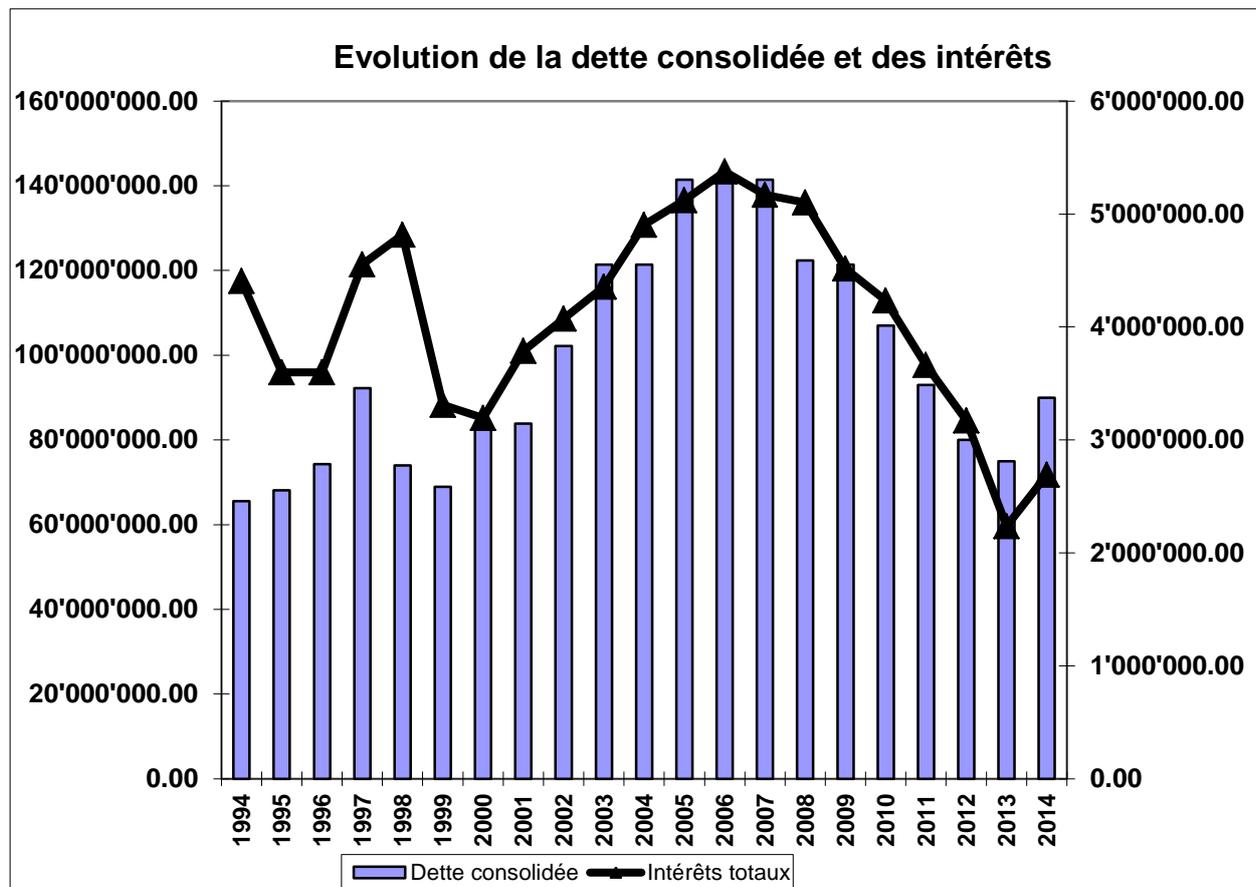


2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Prévision	90'000'000.00	2'690'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2013 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2013 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2013 :

Régimes	Montant acomptes 2013	Résultat décompte définitif 2012	Montant net sur 2013	Budget 2013 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	21'045'989	-330'338	20'715'651	21'046'000	-330'349	-1.6%
Retour fonds de péréquation	-12'303'600	-296'484	-12'600'084	-12'303'600	-296'484	-2.4%
Dépenses thématiques	-1'584'549	-75'629	-1'660'178	-1'584'500	-75'678	-4.8%
Montant net péréquation directe horizontale	7'157'840	-702'451	6'455'389	7'157'900	-702'511	-9.8%
Montant total participation financement facture sociale	27'616'584	-1'808'727	25'807'857	28'127'400	-2'319'543	-8.2%
Réforme policière	1'627'368	-78'998	1'548'370	1'627'400	-79'030	-4.9%
Total des charges péréquatives	36'401'792	-2'590'176	33'811'616	36'912'700	-3'101'084	-8.4%

Le décompte final de la péréquation de l'année 2012 a eu pour effet de diminuer notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a diminué durant l'année 2012, baissant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2013 interviendra dans le courant de l'année 2014 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2014. Il est à noter que ce décompte final devrait être, selon toute vraisemblance, négatif car, les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2013 ont été excellentes.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2012 est d'environ CHF 20.0 mios supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2012 (+3.4%). Le décompte final de l'année 2012 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet de diminuer notre participation 2013. Il est important de préciser que ce décompte nous a été favorable grâce aux recettes fiscales exceptionnelles réalisées en 2012 dans quelques communes vaudoises.

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 25.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'274'170.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être favorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons moins de l'équivalent de quatre points d'impôts. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, la bascule en faveur de l'Etat de Vaud n'est pas compensée par une économie du même montant.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds de financement spéciaux.

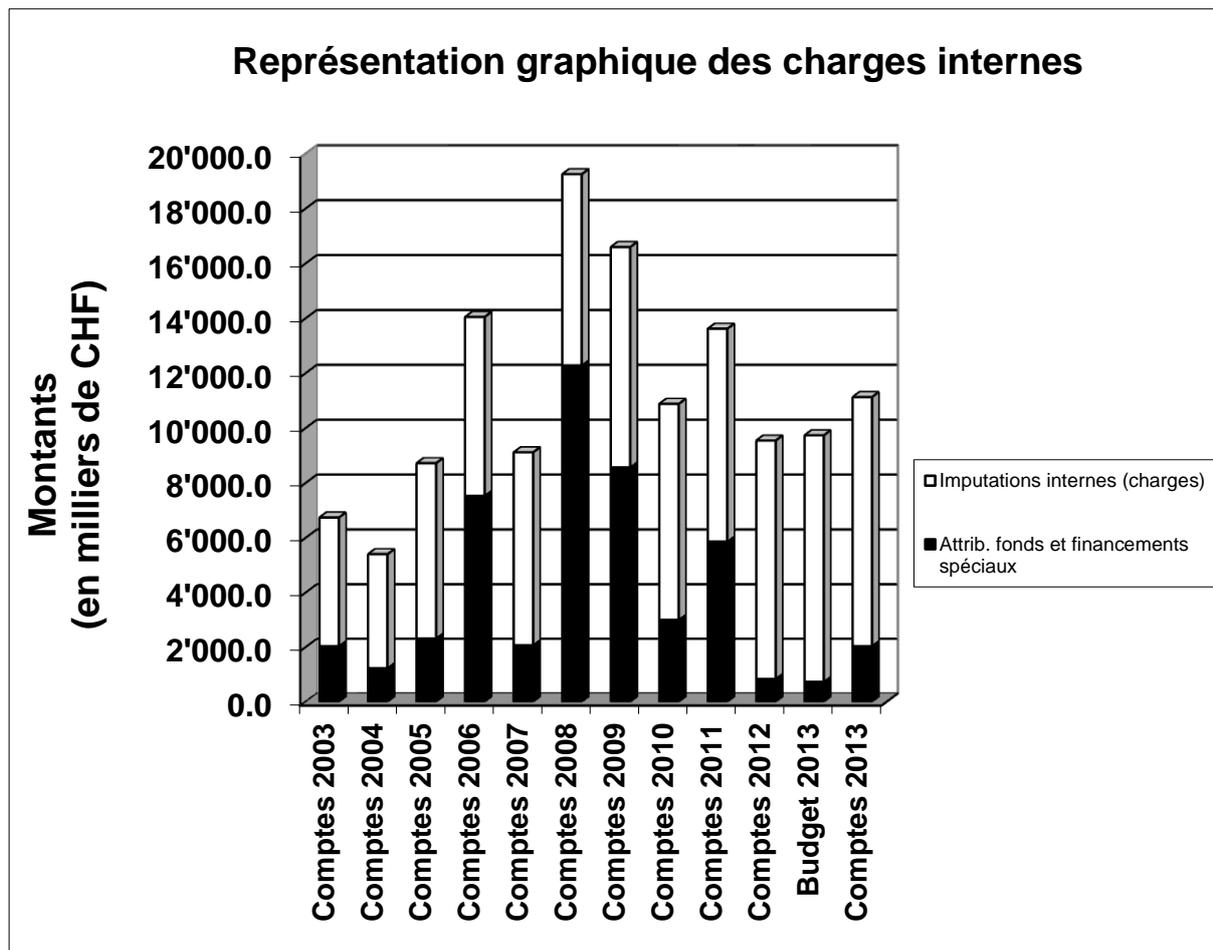
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2013 et le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'088'572.72	9'009'200.00	79'372.72	0.9%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'054'206.11	738'300.00	1'315'906.11	178.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'142'778.83	9'747'500.00	1'395'278.83	14.3%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2013 et les comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2013	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'088'572.72	8'710'097.03	378'475.69	4.3%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'054'206.11	848'730.38	1'205'475.73	142.0%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'142'778.83	9'558'827.41	1'583'951.42	16.6%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

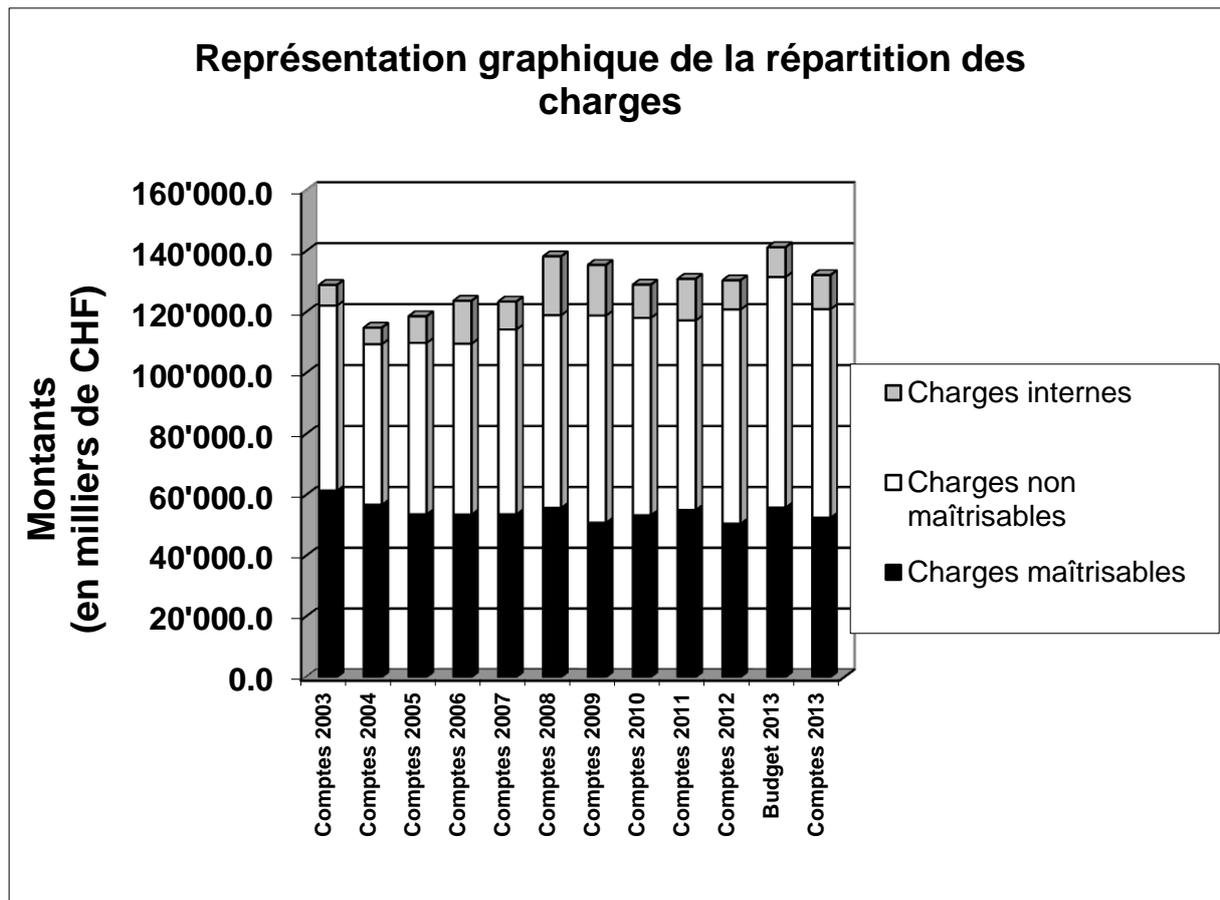


2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2013, au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2012 ainsi qu'aux comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Autorités et personnel	26'627'610.91	27'427'200.00	25'477'439.17	30'351'565.30
Biens, services et marchandises	20'575'170.53	22'450'475.00	19'412'147.36	19'696'706.17
Aides et subventions	5'394'641.71	6'059'350.00	5'777'268.46	5'123'581.50
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	52'597'423.15	55'937'025.00	50'666'854.99	55'171'852.97
Intérêts passifs	2'235'811.46	3'258'800.00	3'171'421.49	3'662'552.82
Amortissements	3'826'946.13	4'042'900.00	5'262'951.07	4'196'545.54
Rembts et subv. à des collectivités	62'382'120.98	68'356'050.00	61'848'751.42	54'312'234.80
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	68'444'878.57	75'657'750.00	70'283'123.98	62'171'333.16
Attrib. fonds et financements spéciaux	2'054'206.11	738'300.00	848'730.38	5'877'909.10
Imputations internes (charges)	9'088'572.72	9'009'200.00	8'710'097.03	7'754'950.52
<i>Sous-total charges internes</i>	11'142'778.83	9'747'500.00	9'558'827.41	13'632'859.62
TOTAL DES CHARGES	132'185'080.55	141'342'275.00	130'508'806.38	130'976'045.75

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part des impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO².

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2013 et le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2013 (Taux de 63.0)	Budget 2013 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	56'269'745.79	53'132'100.00	3'137'645.79	5.9%
Impôt sur la fortune	11'262'940.70	10'500'000.00	762'940.70	7.3%
Impôt à la source	1'931'789.52	2'100'000.00	-168'210.48	-8.0%
Impôt spécial des étrangers	2'494'002.10	3'700'000.00	-1'205'997.90	-32.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	71'958'478.11	69'432'100.00	2'526'378.11	3.6%
Impôts sur le bénéfice	8'232'188.79	8'100'000.00	132'188.79	1.6%
Impôt sur le capital	263'827.10	50'000.00	213'827.10	427.7%
Impôt complémentaire immeubles	362'028.50	340'000.00	22'028.50	6.5%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'858'044.39	8'490'000.00	368'044.39	4.3%
Impôt foncier	2'975'933.00	2'700'000.00	275'933.00	10.2%
Droits de mutation	3'009'813.20	3'000'000.00	9'813.20	0.3%
Impôts sur les successions et donations	6'538'330.80	2'600'000.00	3'938'330.80	151.5%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'787.80	54'500.00	287.80	0.5%
Patentes et concessions	2'913.75	10'500.00	-7'586.25	-72.25%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'675'750.90	2'500'000.00	175'750.90	7.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	4'653.90	0.00	4'653.90	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	96'078'705.85	88'787'100.00	7'291'605.85	8.2%

Il est à noter que le taux d'imposition en vigueur dans le courant de l'année 2013 a été de 63.0, alors qu'il était de 65.0 lors de l'année 2012.

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2013 sont largement supérieures de 8.2% à celles qui ont été prévues dans le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2013 facturés	42'683'913.95	9'927'864.20
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2012	3'407'870.10	872'613.43
Année fiscale 2011	5'434'085.23	434'263.75
Année fiscale 2010	831'013.75	57'104.87
Année fiscale 2009	215'720.85	-177'930.43
Année fiscale 2008	565'268.58	-32'427.41
Année fiscale 2007	133'168.35	67'928.00
Année fiscale 2006	37'426.00	28'388.30
Année fiscale 2005	62'567.65	13'189.60
Année fiscale 2004	35'519.24	21'453.47
Année fiscale 2003	35'914.67	32'947.02
Année fiscale 2002	-3'399.95	8'868.80
Année fiscale 2001	-3'400.20	8'863.05
Année fiscale 2000	-3'153.35	-8.75
Année fiscale 1999	-3'207.00	-8.70
Année fiscale 1998	-3'951.00	-91.90
Année fiscale 1997	-3'908.40	-76.60
Total décomptes années antérieures	10'737'534.52	1'335'076.50
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2013	532'553.70	0.00
Année fiscale 2012	363'391.30	0.00
Année fiscale 2011	4'683.40	0.00
Année fiscale 2010	19'151.80	0.00
Année fiscale 2009	2'457.80	0.00
Année fiscale 2008	741.65	0.00
Année fiscale 2007	-4'304.75	0.00
Année fiscale 2006	-6'361.25	0.00
Année fiscale 2005	-1'336.55	0.00
Année fiscale 2004	-1'839.65	0.00
Année fiscale 2002	-979.55	0.00
Année fiscale 2001	-2'962.80	0.00
Année fiscale 1999	-8'366.20	0.00
Année fiscale 1998	-1'074.00	0.00
Total impôt sur prestations en capital	895'754.90	0.00
Total des amendes	86'900.00	0.00
Total des activités dirigeantes	-53'330.00	0.00
Total impôt à la source mixte	1'894'543.31	0.00
Total de l'impôt sur les frontaliers	181'787.30	0.00
Impôt récupéré sur les personnes physiques	92'740.26	0.00
Imputation forfaitaire personnes physiques	-250'070.35	0.00
Remboursement taxe ecclésiastique	-28.10	0.00
Total comptabilisé sur l'année 2013	56'269'745.79	11'262'940.70

L'avancement des taxations est très proche de celui constaté lors du bouclage des comptes 2012. En effet, en 2012 et en 2013, la taxation de l'année antérieure se situait aux alentours de 74%.

Ainsi, en 2013, par rapport à l'année 2012, nous constatons une légère diminution des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 0.3%. Cette baisse provient en grande partie de la modification du taux d'imposition communal, qui est passé de 65.0 à 63.0 en 2013 (suite à l'introduction des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets). La diminution du taux d'imposition communal de l'équivalent de deux points, représente une baisse des acomptes de l'ordre de CHF 1.4 mio. Ainsi, si nous adaptons les recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu au taux de 65.0, nous constatons qu'elles sont supérieures de 5.5% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2012. Cette progression s'explique essentiellement par la forte progression de l'impôt à la source mixte.

Il est intéressant de constater que les acomptes 2013 (convertis à un taux d'imposition de 65.0) relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune accusent une augmentation de 2.7% par rapport à ceux facturés pour l'année 2012. Le budget 2013 prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 2.0%.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 2.3 mios constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source et sur les étrangers) par rapport à l'année 2012 s'explique de la manière suivante :

• diminution des acomptes suite à la baisse de 2 points du taux d'imposition (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	1.7 mio
• augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	0.5 mio
• augmentation des montants des acomptes par rapport à l'année 2012 (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	1.4 mio
• diminution de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	CHF	0.3 mio
• augmentation des amendes et soustraction d'impôt	CHF	0.1 mio
• augmentation de l'impôt sur les prestations en capital	CHF	0.2 mio
• diminution des activités dirigeantes	CHF	0.1 mio
• diminution impôt récupéré sur personnes physiques	- CHF	0.8 mio
• augmentation de l'impôt à la source mixte	<u>CHF</u>	<u>2.2 mios</u>
Total	CHF	2.3 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une diminution d'environ CHF 170'000.00, soit de 8.0%. Ceci s'explique en grande

partie par l'effort consenti ces dernières années par les Autorités fiscales cantonales afin de rattraper le retard accumulé.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue fortement d'environ CHF 1.2 mio, soit de 32.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total des acomptes 2013 facturés	2'645'313.60
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2012	65'778.78
Année fiscale 2011	-8'867.18
Année fiscale 2010	-115'973.80
Année fiscale 2009	-36'068.35
Année fiscale 2008	-28'471.50
Année fiscale 2007	-27'709.45
Total des décomptes après déduction des acomptes	-151'311.50
Total impôt spécial sur les étrangers	2'494'002.10

Par rapport aux comptes 2012, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 350'000.00, soit une baisse de 12.2%. Ainsi, si nous convertissons les recettes fiscales relatives à l'impôt spécial sur les étrangers au taux de 65.0, nous constatons qu'elles sont moins élevées d'un peu plus de CHF 260'000.00 que celles réalisées lors du bouclage des comptes 2012.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution de l'ordre de CHF 440'000.00 des décomptes des années antérieures. Le nombre de taxations traitées est à peu près le même entre les années 2012 et 2013.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes légèrement supérieures d'environ CHF 130'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 1.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2013	5'931'273.30
Total des acomptes facturés pour l'année 2014	2'545.90
Total des acomptes facturés durant l'année 2013	5'933'819.20
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2012	1'734'955.55
Année fiscale 2011	348'877.75
Année fiscale 2010	64'809.85
Année fiscale 2009	902.00
Année fiscale 2008	194'726.95
Année fiscale 2006	13'719.60
Année fiscale 2000	-177'860.40
Total des décomptes après déduction des acomptes	2'180'131.30
Impôt minimum - Recettes brutes	1'168.05
Impôts récupérés après défalcation	117'070.24
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	8'232'188.79

Par rapport aux comptes 2012, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette progression d'environ CHF 4.3 mios, soit une hausse de 110.6%, alors que le taux d'imposition est de deux points inférieur. Ainsi, en convertissant les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice sur les sociétés au même taux que celui appliqué durant l'année 2012 (taux de 65.0), nous constatons qu'elles sont supérieures d'environ CHF 4.5 mios, soit une hausse de 115.4%.

Cette augmentation des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.8 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 3.7 mios

Il est important de préciser que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des sociétés générées lors de l'exercice 2012 ont été historiquement basses. Par conséquent, le résultat réalisé lors du bouclage des comptes 2013 est plus représentatif des années précédentes.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2013</i>	<i>193'958.70</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2012	70'551.30
Année fiscale 2011	4'690.80
Année fiscale 2010	526.50
Année fiscale 2009	-75.00
Année fiscale 2008	8'012.45
Année fiscale 2007	-4'349.50
Année fiscale 2006	-3'221.25
Année fiscale 2005	-4'079.55
Année fiscale 2000	-2'187.35
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>69'868.40</i>
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	<i>263'827.10</i>

Par rapport aux comptes 2012, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en légère diminution d'environ CHF 11'000.00, le taux d'imposition étant inférieur de deux points.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une légère augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 9'800.00 par rapport au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 0.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2013	968'553.45
Année fiscale 2012	717'279.95
Année fiscale 2009	1'892.00
Année fiscale 2007	-2'566.65
Total droits de mutation personnes physiques	1'685'158.75
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2013	409'841.70
Année fiscale 2012	898'354.00
Année fiscale 2011	12'872.75
Année fiscale 2009	3'586.00
Total droits de mutation - Personnes morales	1'324'654.45
Total des droits de mutation	3'009'813.20

Par rapport aux comptes 2012, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en diminution d'environ CHF 375'000.00, soit une baisse de 11.1%. Le nombre de dossiers traités entre les années 2012 et 2013 est en nette diminution (-77 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 3.9 mios par rapport au budget 2013, soit une hausse de 151.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2013	1'099'483.90
Année fiscale 2012	4'176'104.20
Année fiscale 2011	506'689.70
Année fiscale 2010	44'029.20
Année fiscale 2009	683'049.80
Année fiscale 2008	30'751.70
Année fiscale 2006	-346.50
Année fiscale 2004	-1'563.20
Année fiscale 2000	132.00
Total impôts sur les successions et donations	6'538'330.80

Durant l'année 2013, les Autorités fiscales cantonales ont traité 37 dossiers concernant notre Commune, soit exactement le même nombre de cas que durant l'année 2012. La forte progression constatée provient de six dossiers engendrant des recettes fiscales supérieures à CHF 500'000.00 (1 en 2013, 4 en 2012 et 1 en 2009).

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 175'000.00 par rapport au budget 2013, soit une progression de 7.0%.

Par rapport aux comptes 2012, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en nette progression d'environ CHF 870'000.00, soit une augmentation de 48.0%.

L'estimation des recettes liées à ce type est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2013 et les comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2013 (Taux de 63.0)	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	56'269'745.79	54'595'210.63	1'674'535.16	3.1%
Impôt sur la fortune	11'262'940.70	10'582'491.70	680'449.00	6.4%
Impôt à la source	1'931'789.52	3'830'175.39	-1'898'385.87	-49.6%
Impôt spécial des étrangers	2'494'002.10	2'840'956.71	-346'954.61	-12.2%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	71'958'478.11	71'848'834.43	109'643.68	0.2%
Impôts sur le bénéfice	8'232'188.79	3'909'721.88	4'322'466.91	110.6%
Impôt sur le capital	263'827.10	274'784.15	-10'957.05	-4.0%
Impôt complémentaire immeubles	362'028.50	274'740.50	87'288.00	31.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'858'044.39	4'459'246.53	4'398'797.86	98.6%
Impôt foncier	2'975'933.00	2'719'887.75	256'045.25	9.4%
Droits de mutation	3'009'813.20	3'384'412.45	-374'599.25	11.1%
Impôts sur les successions et donations	6'538'330.80	3'713'529.90	2'824'800.90	76.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'787.80	62'494.75	-7'706.95	-12.3%
Patentes et concessions	2'913.75	13'113.55	-10'199.80	-77.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'675'750.90	1'807'469.25	868'281.65	48.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	4'653.90	11'423.95	-6'770.05	-59.3%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	96'078'705.85	88'020'412.56	8'058'293.29	9.2%

Le total des revenus fiscaux est en progression de 9.2% par rapport aux comptes de l'année 2012.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le bouclage des impôts 2012 incluait un taux d'imposition de 65.0 alors que durant l'année 2013, c'est un taux de 63.0 qui a été

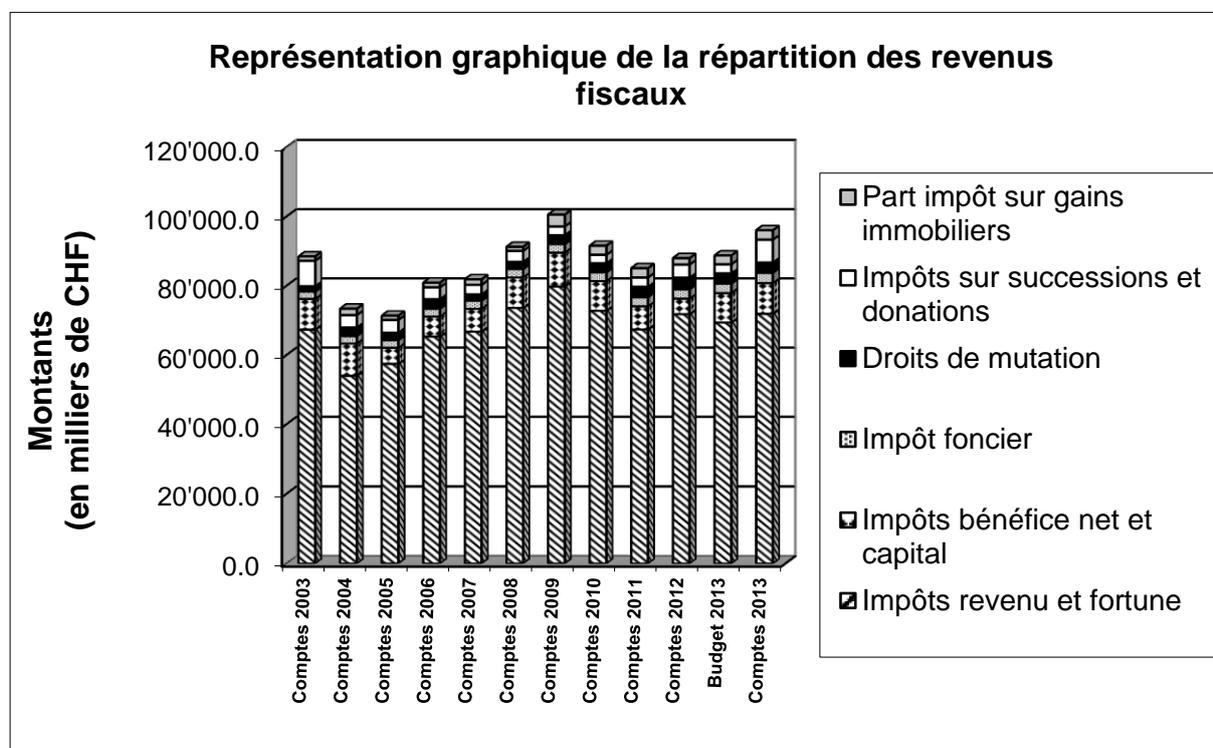
appliqué. Ainsi, afin de comparer les recettes fiscales des années 2012 et 2013, il est nécessaire d'adapter celles réalisées lors du bouclage des comptes 2013 à un taux de 65.0.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2013 (convertis à un taux de 65.0) et les comptes 2012 :

Intitulé	Comptes 2013 (Taux de 65.0)	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	57'624'745.79	54'595'210.63	3'029'535.16	5.5%
Impôt sur la fortune	11'578'140.70	10'582'491.70	995'649.00	9.4%
Impôt à la source	1'991'789.52	3'830'175.39	-1'838'385.87	-48.0%
Impôt spécial des étrangers	2'578'002.10	2'840'956.71	-262'954.61	-9.3%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	73'772'678.11	71'848'834.43	1'923'843.68	2.7%
Impôts sur le bénéfice	8'420'588.79	3'909'721.88	4'510'866.91	115.4%
Impôt sur le capital	270'027.10	274'784.15	-4'757.05	-1.7%
Impôt complémentaire immeubles	362'028.50	274'740.50	87'288.00	31.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	9'052'644.39	4'459'246.53	4'593'397.86	103.0%
Impôt foncier	2'975'933.00	2'719'887.75	256'045.25	9.4%
Droits de mutation	3'009'813.20	3'384'412.45	-374'599.25	11.1%
Impôts sur les successions et donations	6'538'330.80	3'713'529.90	2'824'800.90	76.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'787.80	62'494.75	-7'706.95	-12.3%
Patentes et concessions	2'913.75	13'113.55	-10'199.80	-77.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'675'750.90	1'807'469.25	868'281.65	48.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	4'653.90	11'423.95	-6'770.05	-59.3%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	98'087'505.85	88'020'412.56	10'067'093.29	11.4%

Ainsi, globalement, les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2013, adaptées à un taux de 65.0, sont supérieures (+11.4%) au montant réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2012.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

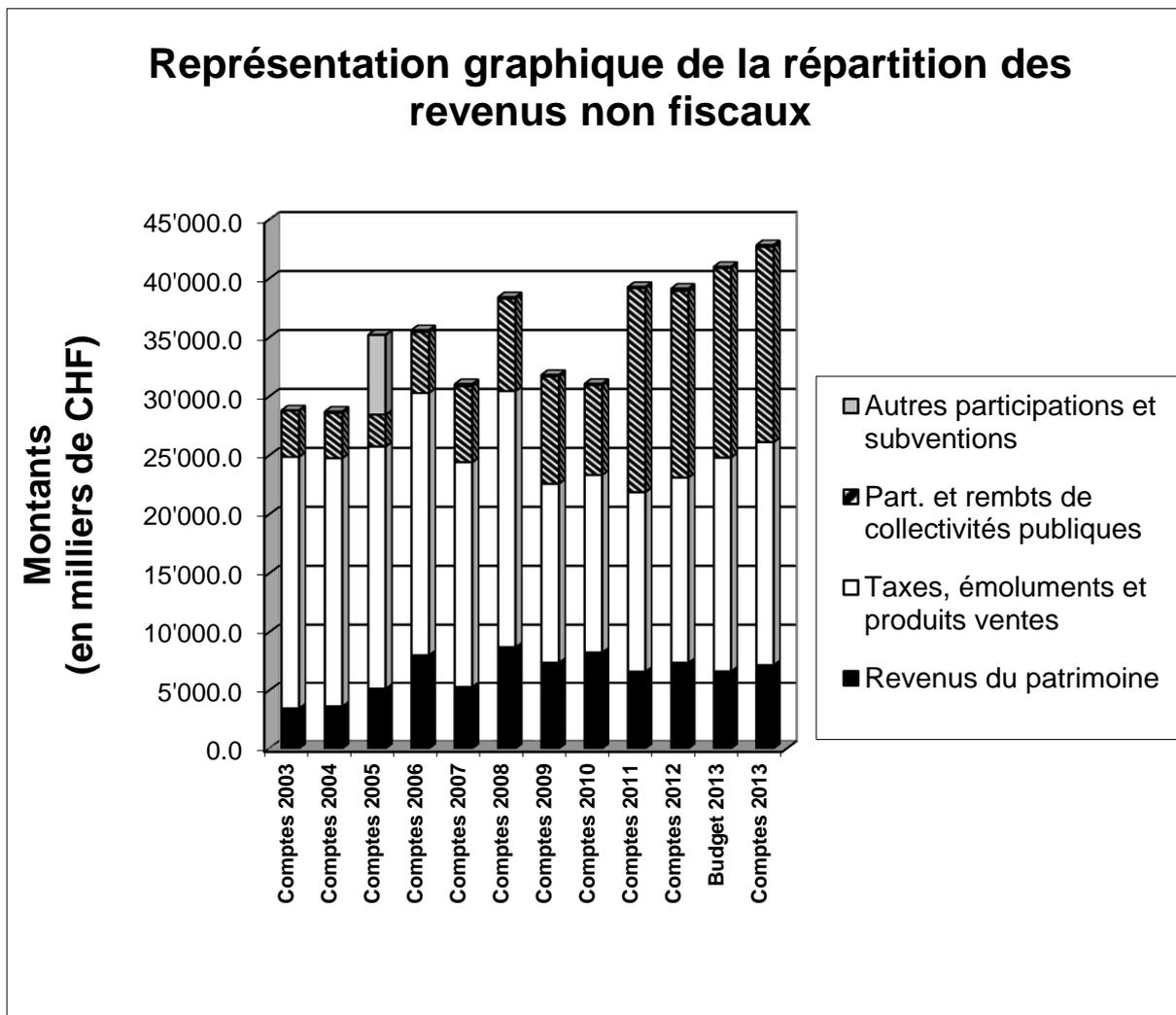
Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs (+4.5%) à ce qui a été prévu dans le budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression d'environ CHF 1.8 mio découle principalement du décompte final de la péréquation 2012 qui a engendré un retour sur la péréquation plus important que prévu.

Par rapport aux comptes 2012, nous constatons que les revenus non fiscaux sont en hausse de l'ordre de 9.4%. Cette progression provient essentiellement de l'introduction, dès le 1er janvier 2013, des nouvelles taxes relatives au traitement et à la gestion des déchets.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :

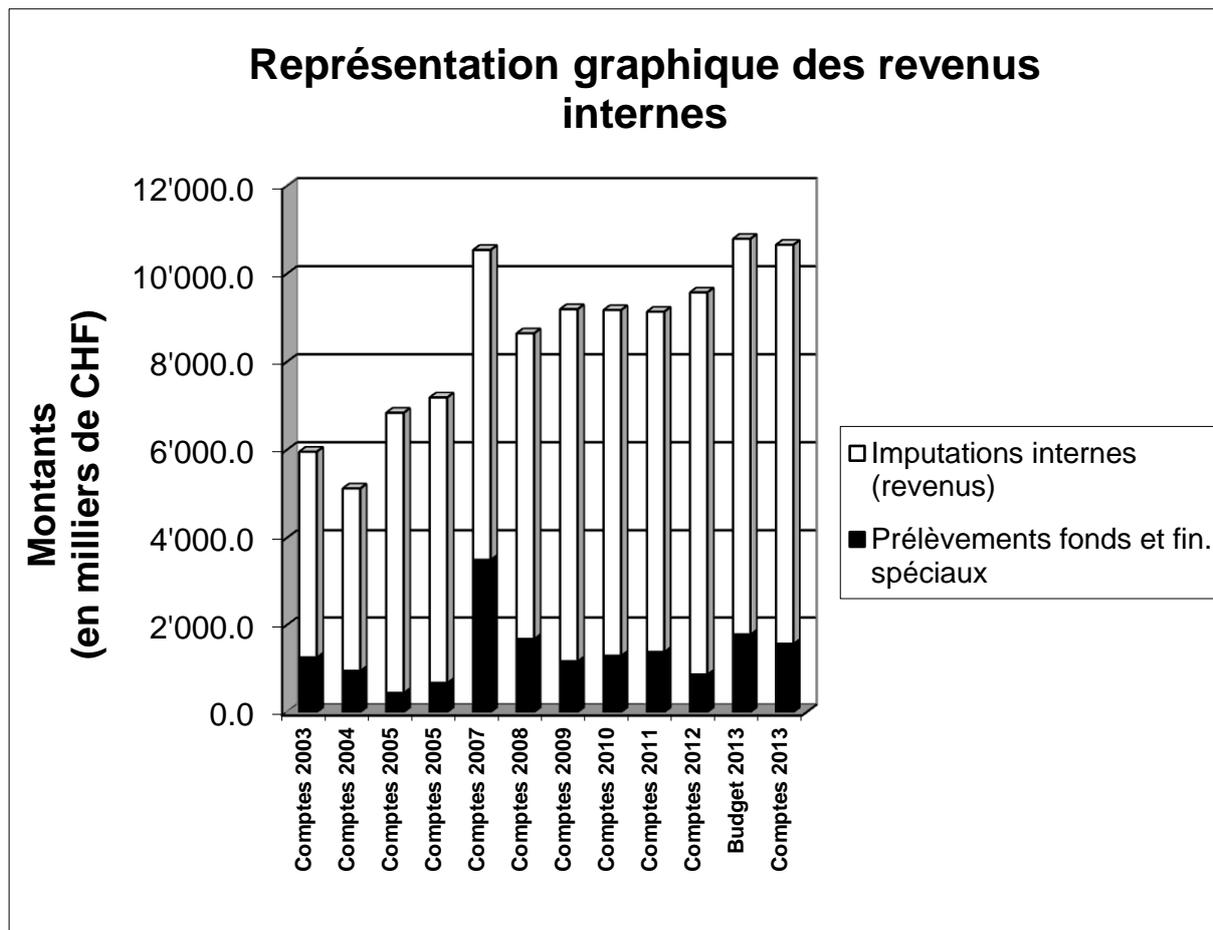


3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



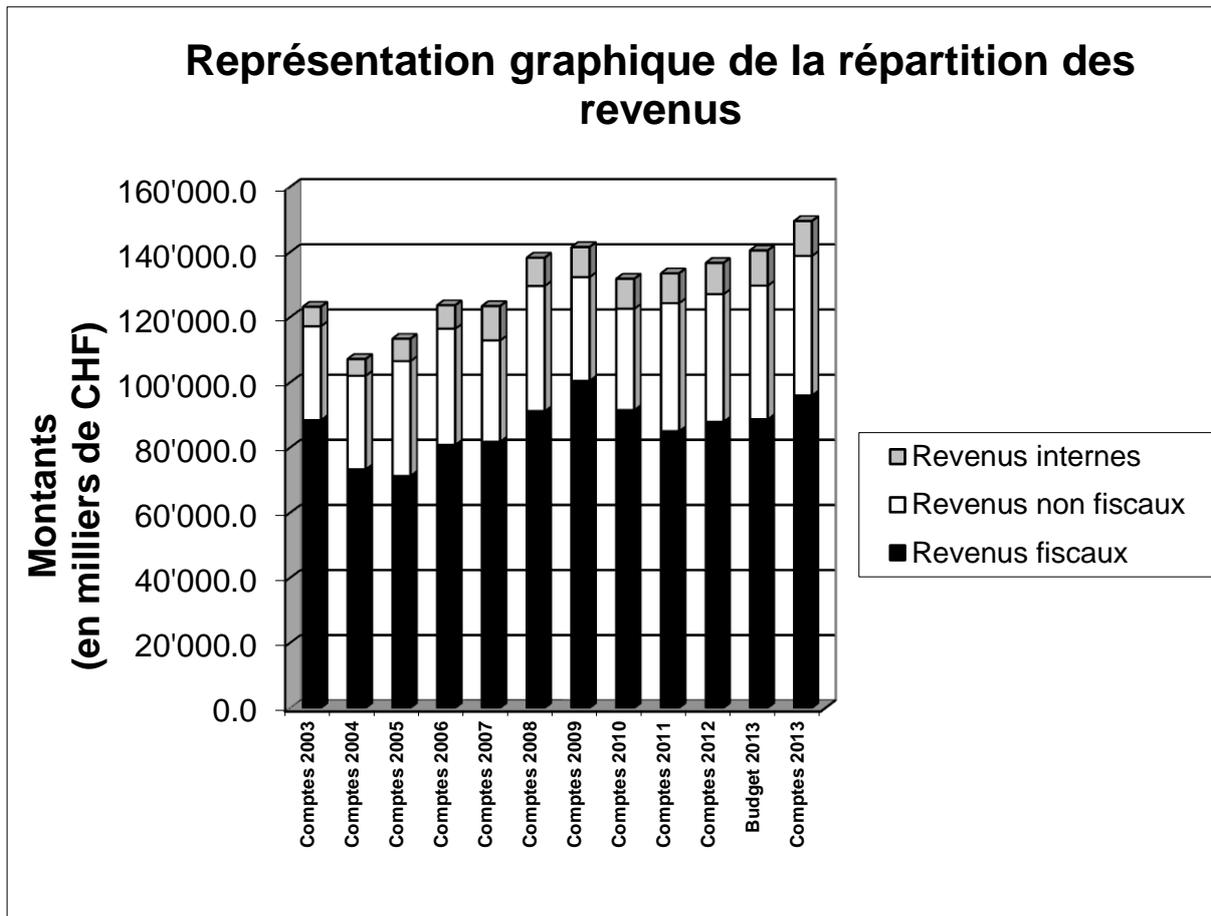
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'023.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

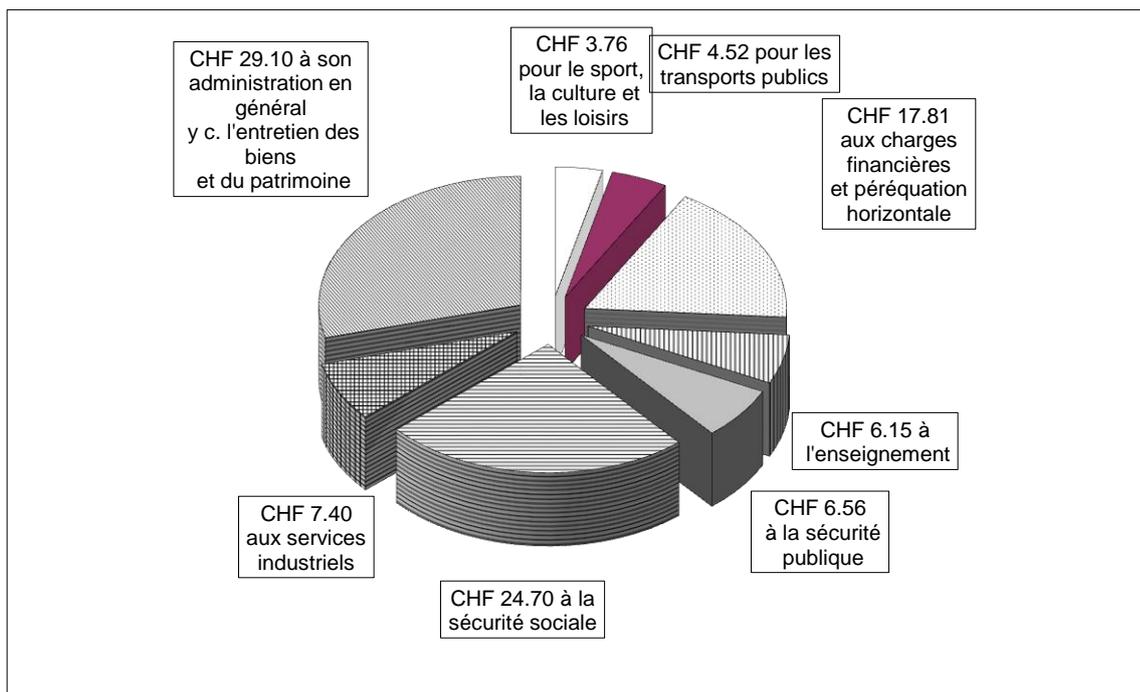
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2013, au budget 2013 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2012 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2011 :

Intitulé	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Impôts sur le revenu et la fortune	71'958'478.11	69'432'100.00	71'848'834.43	67'421'076.64
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'858'044.39	8'490'000.00	4'459'246.53	6'652'912.56
Impôt foncier	2'975'933.00	2'700'000.00	2'719'887.75	2'632'645.25
Droits de mutation	3'009'813.20	3'000'000.00	3'384'412.45	3'054'806.70
Impôts sur les successions et donations	6'538'330.80	2'600'000.00	3'713'529.90	2'640'995.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'787.80	54'500.00	62'494.75	53'214.50
Patentes et concessions	2'913.75	10'500.00	13'113.55	37'064.10
Part impôts sur les gains immobiliers	2'675'750.90	2'500'000.00	1'807'469.25	2'606'328.65
Redistribution de la taxe sur le CO2	4'653.90	0.00	11'423.95	14'572.75
Sous-total revenus fiscaux	96'078'705.85	88'787'100.00	88'020'412.56	85'113'616.85
Revenus du patrimoine	7'200'836.09	6'655'330.00	7'394'425.36	6'624'246.99
Taxes, émoluments et produits ventes	18'946'554.01	18'176'200.00	15'752'844.44	15'279'546.26
Part. et remboursements de collectivités publiques	16'549'284.05	16'083'500.00	15'822'688.48	17'295'775.54
Autres participations et subventions	161'427.10	101'900.00	200'963.90	109'303.40
Sous-total revenus non fiscaux	42'858'101.25	41'016'930.00	39'170'922.18	39'308'872.19
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'574'530.55	1'790'170.00	871'497.05	1'389'917.93
Imputations internes (revenus)	9'088'572.72	9'009'200.00	8'710'097.03	7'754'950.52
Sous-total revenus internes	10'663'103.27	10'799'370.00	9'581'594.08	9'144'868.45
TOTAL DES REVENUS	149'599'910.37	140'603'400.00	136'772'928.82	133'567'357.49

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2013, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

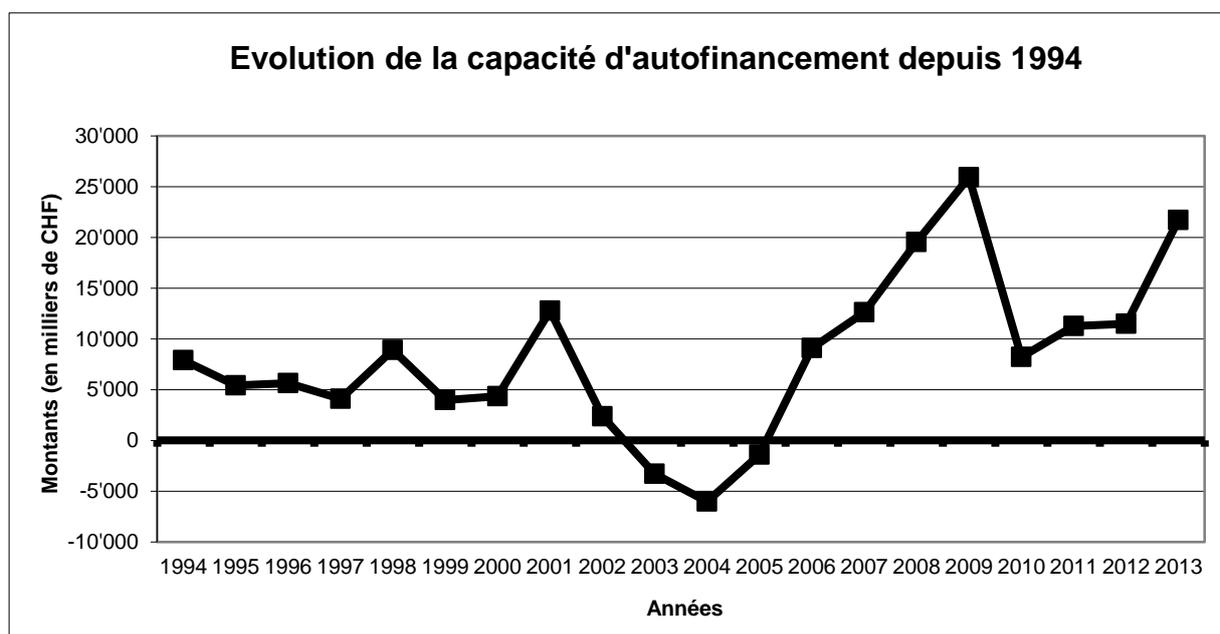
Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2013, par nature et direction :

COMPTES 2013 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'924.0	691.6	2'992.4	8'346.4	3'138.8	779.7	1'411.2	1'343.5	26'627.6
Biens, services, marchandises	3'535.0	676.7	2'711.2	4'659.0	2'884.2	201.3	167.5	5'740.3	20'575.2
Intérêts passifs	0.0	2'235.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'235.8
Amortissements	172.7	1'196.2	184.0	1'147.2	922.0	19.9	21.0	163.9	3'826.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'215.2	20'715.7	0.0	1'833.6	16.3	7'407.2	26'180.1	14.0	62'382.1
Aides et subventions	446.8	0.0	0.5	30.4	763.2	0.0	4'153.7	0.0	5'394.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	299.1	0.0	1'409.0	0.0	76.0	0.0	250.1	2'054.2
Imputations internes	190.0	0.0	0.0	3'703.2	2'374.2	0.0	0.0	2'821.2	9'088.6
Total des charges	18'503.7	25'815.1	5'888.1	21'128.8	10'098.7	8'484.1	31'933.5	10'333.0	132'185.0
Impôts	0.0	93'395.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	93'395.4
Patentes, concessions	0.0	1.6	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	2.9
Revenus du patrimoine	284.3	841.2	2'905.9	986.3	237.3	666.2	0.0	1'279.6	7'200.8
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'710.7	89.7	663.8	6'564.8	621.9	266.7	1'019.3	8'009.7	18'946.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'680.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'680.4
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	14'850.8	11.6	17.2	1'297.5	107.9	0.0	159.3	16'549.3
Autres participations et subventions	0.0	78.0	0.0	83.2	0.0	0.2	0.0	0.0	161.4
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	133.1	606.7	89.8	403.1	81.5	138.2	0.0	122.1	1'574.5
Imputations internes	772.8	770.5	886.6	3'637.8	2'146.2	0.0	112.4	762.3	9'088.6
Total des revenus	3'005.9	113'314.3	4'557.7	11'692.4	4'384.4	1'180.5	1'131.7	10'333.0	149'599.9

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2013	149'599'910.37
Total des charges des comptes 2013	-132'185'080.55
Résultat des comptes 2013	17'414'829.82
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2013	9'088'572.72
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2013	-9'088'572.72
Amortissements comptables dans les comptes 2013	2'622'662.73
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2013	1'204'283.40
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2013	2'054'206.11
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2013	-1'574'530.55
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2013	21'721'451.51
Investissements nets de l'année 2013	-7'152'983.77
Solde après financement des investissements selon les comptes 2013	14'568'467.74

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2013 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme de 2006 à 2012, l'année 2013, se solde par une marge d'autofinancement positive (303.7%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2013, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, la marge d'autofinancement positive réalisée durant ces huit dernières années a permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 66.4 mios au titre de remboursement d'emprunts.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, rénovation des bâtiments communaux, ...).

6. Communication

Une conférence de presse sera organisée afin de présenter les comptes 2013. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

7. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 sont en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des comptes annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

8. Conclusions

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2013 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 17'414'829.82.

A l'instar des années précédentes, la Municipalité est en mesure de présenter un boucllement positif des comptes de l'année 2013, avec un résultat qui est le plus important réalisé depuis 2009.

Les excellents résultats réalisés ces dernières années nous ont permis de diminuer l'endettement de la Commune de manière significative. En 2013, ce processus s'est poursuivi avec un remboursement à hauteur de CHF 5.0 mios, amenant la dette communale à la somme de CHF 75.0 mios au 31 décembre 2013. Ainsi sur la même période, l'endettement par habitant est passé de CHF 4'576.90 /hab. à CHF 4'268.90 /hab.

De plus, le niveau relativement important des liquidités au début de l'année 2014 devrait permettre de rembourser, selon toute vraisemblance, la somme de CHF 5.0 mios durant l'année 2014 et financer l'entier des investissements par des fonds propres.

Par conséquent, il est fort probable que la dette communale au 31 décembre 2014 se situe aux alentours de CHF 70.0 mios.

Le résultat obtenu dans le cadre du boucllement des comptes 2013 donne ainsi la possibilité à notre Commune de poursuivre son désendettement. Les prochaines années seront toutefois marquées par un programme d'investissements ambitieux mais nécessaire au développement de notre ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes importants qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal.

Au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées ces dernières années.

Aujourd'hui, les réserves affectées figurant au passif du bilan se montent à environ CHF 51.7 mios au 31 décembre 2013. Dans ce contexte, la Municipalité a estimé qu'il n'était pas opportun d'en créer d'autres et d'augmenter ce montant déjà très important.

Le résultat réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2013 est excellent et il faut s'en réjouir. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'il est en grande partie le fait de recettes exceptionnelles et de non dépenses, notamment dues à une forte réduction de charges non maîtrisables.

L'excellent niveau des recettes fiscales réalisé durant l'année 2013 tient surtout aux impôts sur les successions et donations, dont le caractère est extrêmement aléatoire.

De plus, le système péréquatif vaudois prévoit un reversement de l'équivalent du 50% du total des recettes dites conjoncturelles et aléatoires pour le financement de la 1^{ère} couche de la facture sociale. Or, il se trouve que les recettes liées aux impôts sur les successions

et donations en font partie. Par conséquent, lors du décompte définitif de la péréquation de l'année 2013, qui interviendra en 2014, il faut s'attendre à ce que notre Commune doive payer un montant supplémentaire au Canton.

Grâce à une gestion prudente des dépenses communales et à une conjoncture relativement bonne, la Ville de Pully est placée dans des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans le cadre de la modernisation de notre cité.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 15-2014 du 7 mai 2014,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2013 et de donner décharge aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2013 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Annexes : brochures des comptes 2013
comptes 2013 de la CISTEP
attestation des comptes 2013 par la fiduciaire